

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 1er juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le premier du mois de juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le 29 mai 2017.

Étaient présents : Bastel Fanny, Berthommé Suzette, Dubois Nathalie, Fèvre Céline, Larelle Joëlle, Boisson Jackie, Madeira Claude, formant la majorité des membres en exercice,

Le conseil étant composé de 9 Membres

Présents : 7

Membres excusés : Géraud Marie-Elisabeth, Perez Joaquim.

Désignation du secrétaire de séance : à l'unanimité Fèvre Céline a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 45

Tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion. Adoption du procès-verbal de la dernière séance : Madame le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance qui s'est déroulée le 18 mai 2017, une observation a été faite concernant le point VII – Salle des fêtes : le conseil municipal a accepté par 8 voix pour et 1 abstention (et non à l'unanimité), le devis remis par Aléa à hauteur de 1 374,30 € ttc livraison incluse, et dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2017. (DCM 2017/36). Signature du Registre des Délibérations.

ORDRE DU JOUR

I – TERRAIN INTERGENERATIONNEL

Madame le Maire informe que la Société QualiCitéAtlantique a été retenue pour le projet lors de la commission de travail « terrain Intergénérationnel » du 15 mars 2017 et cède la parole au commercial qui présente par informatique sa société, son bureau d'études, les matériaux utilisés du projet tel que l'a imaginé le groupe de travail ; avec l'emplacement des jeux, les jeux choisis et l'emplacement du terrain multisport.

Madame le Maire rappelle que diverses subventions ont été demandées (Conseil Départemental, Réserve Parlementaire, Contrat Ruralité, Conseil Régional).

Les travaux se feront par 3 tranches :

1ère tranche pour cette année → 1ère tranche pour cette année → Création des trois plateformes plus aire de jeux,

2ème tranche en 2018 → Modification et agrandissement de l'aire de pétanque, aménagement végétal.

3ème tranche en 2019 → Création d'un Skate Park, éventuellement d'un pôle aventure et réfection du bâtiment buvette.

Présentation des devis :

A/ Société QualiCitéAtlantique :

1/ Pour le terrain multisports qui s'élève à la somme de 22 227 € HT plus les différentes fournitures, soit 32 899 € HT.

2/ L'aire de jeux et tous ses jeux représentent une somme de 32 429,10 € HT.

B/ Société Eiffage :

1/La plateforme aire de jeux pour une somme de 3 952,50 € HT, et

2/ Plateforme multisports la somme de 23 332,50 € HT, l'option plateforme Skate Park la somme de 15 300 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet dans son intégralité, accepte les devis présentés, donne son accord pour toutes autres demandes de subventions, dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 (opération Terrain Intergénérationnel) de l'investissement et demande à Madame le Maire d'en assurer le suivi administratif, technique et financier.

Délibération 2017/38

II – COMMISSION GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Madame le Maire rappelle la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et l'attribue aux communes et à leurs groupements.

Aujourd'hui, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux de collectivités. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités peuvent s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en est spécifiquement responsable.

Demain, ces travaux seront exclusivement confiés aux communes et à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP).

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides nécessaires pour l'élaboration du PLUiH de la Communauté de Commune Aunis Sud (CDC Aunis Sud), et comme le prévoit le SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, notre commune doit mettre en place un groupe d'acteurs locaux de 15 personnes maximum chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire, réalisé par un prestataire de service.

Une convention entre la CDC Aunis Sud et la Commune devra être établie.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire de signer une convention entre la CDC Aunis Sud et la Commune.

Délibération 2017/39

Madame le Maire précise que dans le cadre du PLUiH, la CDC Aunis Sud doit mener les inventaires de zones humides des communes que n'en disposent pas encore, ce qui est le cas de notre Commune. La CDC sera maître d'ouvrage et financera l'inventaire, mais celui-ci aura lieu à l'échelle communale. Cela nécessite une implication certaine de la commune, à commencer par la constitution d'un groupe d'acteurs locaux qui suivra l'inventaire, et la validation d'une convention avec la Communauté de Commune qui précise le rôle de chacun.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :

- Fanny Bastel, Maire élu référent,
- Claude Madeira, Jackie Boisson, Céline Fèvre, élus et représentants des syndicats 3 rivières, du Siagh.
- Jacky Fallourd, agriculteur,
- Thibault Augereau, maraîcher,
- Guillaume Verbiese, agriculteur extérieur à la commune,
- Jackie Larelle, ancien mémoire de l'avant remembrement et Président de l'ACCA,
- Olivier Bastel, propriétaire foncier.

Délibération 2017/40

III – SDEER- Syndicat Départemental d'Electrification et d'équipement rural - ENEDIS

Madame le Maire rappelle à son conseil qu'Enedis a décidé de renforcer et d'enfourer le réseau basse tension du secteur de la Pineterie. Le chantier sera à leur charge, seul le câblage Télécom sera à la charge de la commune. Un devis est en attente.

A Bois Joly, Enedis va changer le câble d'alimentation basse tension et remplacer un transformateur, pas de frais pour la commune.

A Simoussais le SDEER va renforcer une partie du réseau public d'électricité (effacement de réseau). L'opération d'effacement de réseaux concerne le réseau de distribution d'électricité, l'éclairage public, le réseau téléphonique. Le SDEER assurerait la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Concernant le réseau téléphonique Madame le Maire propose de solliciter Orange pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré décide à l'unanimité de dissimuler les réseaux aériens dans le secteur de Simoussais-rue de la Croix – Rue des Quatre Vents, et confie au SDEER la maîtrise d'ouvrage du génie civil du réseau téléphonique et lui confie le soin d'assurer la relation et la coordination avec le service des études d'Orange.

Délibération 2017/41

IV – NUMEROTATION VOIRIE

Madame le Maire informe son conseil que les habitations sises au 8 rue de la mairie ont été mal numérotées, nous trouvons donc du 8, 8a, 8b, 8bis, 8d... Après avoir pris des renseignements auprès du Centre des Impôts et Cadastre de la Rochelle un rendez-vous a été pris avec les administrées des 8... rue de la mairie.

Le Centre des Impôts nous demande de trancher en conseil et leur communiquer la nouvelle numérotation. Cette dernière sera effective après leur acceptation.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à 6 voix pour et 1 abstention s'engage, sous réserve de l'acceptation du Centre des Impôts et Cadastre de la Rochelle, à aider l'administré qui aura le numéro 8ter pour toutes démarches administratives, les autres habitations gardant leur numérotation.

Délibération 2017/42

V – DIVERS

- Pose de panneaux photovoltaïques au-dessus de la salle des fêtes : le dossier devra être redéposé avant fin juin. Le précédent Cerfa n'étant pas le bon.
- Chronofeu : la vérification annuelle a été faite et il faudra remplacer certains extincteurs pour un montant de 405,62 € TTC (+ certains blocs issue secours à changer)
- Elections législatives : les dimanches 11 et 18 juin prochains de 8h00 à 18h00. Les élus feront les permanences.
- Nettoyons la nature : la commune a organisé ces trois dernières années l'action « nettoyons la nature ». Nous décidons de renouveler pour 2017, Mesdames Céline Fèvre et Nathalie Dubois organiseront cette matinée prévue mi-septembre.
- la Préfecture et l'AMF (Association des Maires de France) organisent une journée d'information relative à la sécurité routière qui se déroulera le 22 juin 2017 à Saintes. Le bilan de l'accidentalité des deux dernières années fait apparaître que les routes de notre département sont particulièrement marquées par l'insécurité routière synonymes de drames humains, Madame Larelle Joëlle participera à cette journée.
- Des buses ont été placés sur les trottoirs de Simoussais et au Roseau. Le maire attend les remarques des riverains pour des éventuelles modifications/déplacements, mais assure qu'elle privilégie avant tout la sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Emargement :

Fanny BASTEL

Suzette BERTHOMME

Jackie BOISSON

Nathalie DUBOIS

Céline FEVRE

Marie-Elisabeth GERAUD

Joëlle LARELLE

Claude MADEIRA

Joaquim PEREZ